



DOCUMENTS À RASSEMBLER

ENREGISTREMENT D'ACTE DE CESSION

1

MANDAT D'IMMATRICULATION

CERFA N°13757*03

Le mandat complété autorise **icicartegrise.fr** à réaliser les démarches administratives à votre nom.

2

CERTIFICAT DE CESSION

CERFA 15776*02

Le document est à remplir et à signer conjointement par le ou les ancien(s) propriétaire(s) et le ou les nouveau(x) titulaire(s). (2 signatures obligatoires si 2 anciens propriétaires)

3

LA CARTE GRISE BARRÉE EN INTÉGRALITÉ R/V

La carte grise doit être barrée, datée et signée par le ou les vendeur(s). Vérifiez si la ligne C.4.1 mentionne un cotitulaire. (2 signatures obligatoires si 2 anciens propriétaires)
Elle doit porter la mention "Vendu le" ou "Cédé le" suivi de la date et de l'heure de la vente.

4

PIÈCE D'IDENTITÉ DU VENDEUR

La pièce d'identité du vendeur du véhicule.